



CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 15 DECEMBRE 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEL CM 06_2025_82

L'An deux mil vingt-cinq, le 15 décembre 2025, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la Présidence de Monsieur Igor TRICKOVSKI, Maire.

DATE DE CONVOCATION : 10/12/2025

DATE D'AFFICHAGE : 10/12/2025

Membres élus en fonction : 19 Nombre de présents : 14 Nombre de votants : 17 Quorum : 10

Etaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

M. Igor TRICKOVSKI, Mme Sylvie ARMAND-BARBAZA, Mme Isabelle ARMAND, M. Richard PELISSERO, M. Pierre CAMBON, Mme Marie-Claude ARTHUS-BERTRAND, M. Hugues MASLARD, Mme Emeline LESAGE BORDIER, M. Joseph AFONSO, Mme Virginie CORDIER, Mme Manuella SAINTE ROSE, Mme Isabelle FLORY, M. Arnaud CHERON, Jérôme ARMAND.

Excusé(es) représenté(es) : M. Christian TANAÏS procuration à M. Igor TRICKOVSKI, M. Thierry ETIENNE procuration à M. Arnaud CHERON, Mme Aurélie ADAM procuration à Mme Virginie CORDIER.

Excusé(es) non représenté(es) :

Absents(es) : Mme Stéphanie MARTINI, M. Louis BREC.

Secrétaire de Séance : M. Pierre CAMBON.

OBJET : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE 330 K€ À 1001 VIES HABITAT EN CONTREPARTIE DE DROITS D'ATTRIBUTION DANS LE CADRE DE L'OPERATION IMMOBILIÈRE DU PROMOTEUR BOUYGUES IMMOBILIER ROUTE DE MONTLHERY.

Afin de répondre à ses obligations en matière de construction de logements locatifs sociaux, le bailleur social 1001 VIES HABITAT accompagne la commune. Aussi, dans le cadre du montage de l'opération d'aménagement située route de Monthléry, pour la construction de 56 logements, dont 53 logements locatifs sociaux, par BOUYGUES IMMOBILIER, 1001 VIES HABITAT sollicite la commune pour le versement d'une subvention de 330 K€ au titre de la surcharge foncière. L'attribution de cette subvention permettrait le financement des 53 logements locatifs sociaux de ce programme en PLUS, PLAI et PLS. En contrepartie, la commune obtiendrait 11 logements pour le contingent communal.

VU les articles L. 2121-29 et L. 2254-1 du Code Général des Collectivités territoriales ;

VU l'article L. 302-5 du Code de la Construction et de l'Habitation, issu de la loi Solidarité et Renouvellement Urbain, dite loi SRU du 13 décembre 2000 ;

VU la loi du 18 janvier 2013 dite loi Duflot relative au renforcement des obligations de production de logements sociaux et ses décrets d'application du 24 juillet 2013 ;

CONSIDERANT que cette subvention en faveur de la création de logements sociaux est déductible du prélèvement annuel relatif aux pénalités pour déficit de logements sociaux ;

CONSIDERANT la commission municipale en date du 8 décembre 2025 ;

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité,

DÉCIDE d'accorder une subvention de TROIS CENT TRENTÉ MILLE EUROS (330 K€) à 1001 VIES HABITAT en contrepartie de 11 logements pour le contingent communal.

AUTORISE Monsieur le Maire à accomplir toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération et à signer tous les actes y afférents.

*Ainsi fait et délibéré aux
Jours, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,
A Villejust, le 15/12/2025*

*Le Maire,
Igor TRICKOVSKI*

